

Le Courrier du Loiret, 8 mars 2012

STECO POWER

Un million d'euros pour la revitalisation

La décision du tribunal de commerce d'Orléans a été rendue vendredi 2 mars, le plan de continuation de l'entreprise est validé.

Le tribunal a donc tranché vendredi 2 mars, le plan de continuation prévu avec les 61 licenciements.

Après avoir rencontré la direction et les salariés de l'entreprise Steco Power d'Outarville, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, avait saisi le Premier ministre et les membres du gouvernement, compétents par un courrier très circonstancié sur la situation et les perspectives de l'entreprise. Il s'agit du dernier fabricant français de batteries.

L'État promet un million d'euros

Jean-Pierre Sueur a donc rendu public la lettre par laquelle Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie et de l'économie numérique lui a répondu.

Dans cette lettre, le ministre apporte deux informations et confirmations.

En premier lieu, il indique que l'État est prêt à continuer d'accompagner



Eric Besson, ministre de l'Industrie, a promis un financement pour sauver le site de Steco Power dont 61 des 182 salariés viennent d'être licenciés.

Steco Power pour soutenir les opérations de recherche-développement qu'elle mène pour concevoir « de nouvelles batteries moins chargées en plomb » ainsi que le « recyclage du plomb » au travers du fonds unique interministériel.

Le ministre ajoute : « La décision d'aide ne sera évidemment pas remise en cause pendant la phase délicate que traverse l'entreprise si celle-ci maintient sa propre contribution ». L'avenir de

l'entreprise passe par la définition et la production de produits innovants.

En second lieu, Eric Besson rappelle « qu'une enveloppe d'un million d'euros au titre du Fonds National de Revitalisation des territoires a été réservée pour accompagner la revitalisation du Pithivais. Il ajoute que, dans ce cadre, « le préfet ainsi que les services d'Oseo étudieront le soutien qui pourrait être apporté à Steco Power dès sa sortie de la procédure collective ». Le

jour même de la décision du tribunal, Gilles Hardouin, délégué syndical Force Ouvrière a déclaré « qu'il fallait accepter les 61 licenciements. Il faut croire au futur, même si la situation est singulièrement compliquée pour de nombreuses familles ».

La récente vague de froid a été une aubaine pour Steco Power qui a été assailli de commandes au point qu'elle a livré tous ses stocks et qu'elle a même dû refuser des commandes.